

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**SEANCE DU 15 AVRIL 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi quinze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle du Conseil municipal en séance publique. La séance a été intégralement retransmise en direct sur youtube. Elle est disponible sur le site de la commune.

Date de convocation :
09 avril 2024

Mis en ligne :
19 avril 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 29

Présents : 26
Votants : 29
Quorum : 15

Présents : Mesdames, Messieurs BONNAFOUS Catherine, CAÏTUCOLI Christiane, DA CUNHA Manuel, DEGUILLARD Julie, DELAUNAY Gaylord, GARNIER Chrystèle, GEZEQUEL Damien, GROSEIL-MOREAU Arlette, JOUAULT Jaroslava, JOURDAN Christiane, LE GUENNEC Jean-Michel, LEFEUVRE Gaël, LETENDRE Christophe, MAHEO Aude, METAYER Chrystèle, NOEL Henri, PEROT Marlène, PIERRE Frédéric, POINTIER Vincent, POINTIER Virginie, RAOUL Gérard, SERANDOUR Cyril, SOUQUET Eric, THERAUD Carine, TORTELLIER Laëtitia, VAN CAUWELLAERT Damien ;

Procurations de vote et mandataires : LEJOLIVET Bertrand donne pouvoir à DA CUNHA Manuel, NOULLEZ Sébastien donne pouvoir à LE GUENNEC Jean-Michel, VALLEE Priscilla donne pouvoir à CAÏTUCOLI Christiane ;

Monsieur Damien VAN CAUWELLAERT est nommé secrétaire de séance.

Mme Véronique COGEN-LE NOZER, Directrice Générale des Services, assure la fonction de secrétaire auxiliaire.

Le Conseil constate que les dispositions législatives concernant la convocation (en date du 09 avril 2024) et la note explicative de synthèse sur les affaires soumises à délibération ont bien été remplies.

Point N° 4**Délibération n°2024-042. Aménagement: Effacement de réseaux avec le SDE 35 - validation de la convention pour la rue Lamennais**

Rapporteur : Jaroslava JOUAULT

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'avis de la commission Aménagement Patrimoine Mobilité Accessibilité en date du 11 avril 2024,

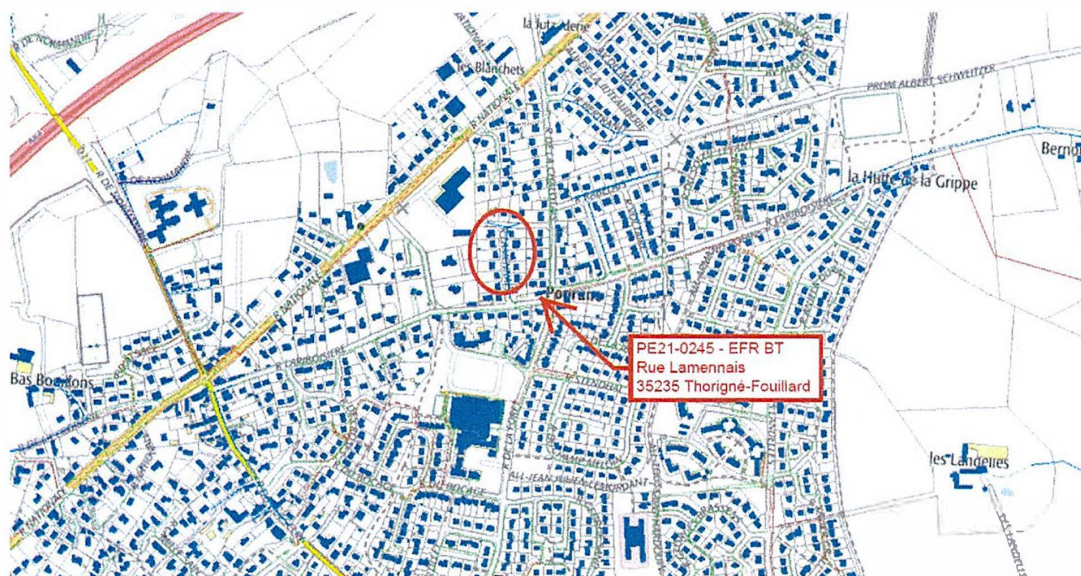
Le SDE 35 présente un APS relatif à un effacement de réseaux rue Lamennais à Thorigné-Fouillard.

Le projet présente :

- Un bon de commande pour les études détaillées : 2 059 €HT pour le réseau BT, 808 €HT pour le réseau d'éclairage public et 1 278 € HT pour le réseau télécom.
 - o Soit un total de 4 145.00 €HT.

- Une estimation des coûts des travaux pour un total de 92 338.90 €HT, avec une participation de la commune de 66 912.51 €HT comprenant des travaux sur le réseau électrique basse tension, le réseau d'éclairage public et sur les infrastructures de télécommunication.

Ces travaux seraient réalisés en 2024 et suivis d'une réfection de la voirie par Rennes Métropole sur l'enveloppe A.



Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'UNANIMITE :

DE VALIDER les termes de la convention avec le SDE 35,

D'AUTORISER M le Maire à la signer.

**Pour extrait conforme,
Le Maire,
Gaël LEFEUVRE**

